

14 oct 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 14 octobre 2005

Peste aviaire

Mesures contre les dangers de la peste aviaire

Mesures contre les dangers de la peste aviaire

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé une série de mesures contre les dangers de la peste aviaire. Il s'agit : 1. des mesures qui doivent garantir la disponibilité des vaccins contre la grippe saisonnière ; 2. des développements relatifs à la constitution du stock stratégique de médicaments antiviraux. Les moyens nécessaires à l'engagement en 2005 d'un crédit sont libérés :- 2.856.000 euros pour l'achat de 210.000 doses thérapeutiques de "relenza" (ordonnancement de ce crédit en 2006), - 1.828.500 euros pour l'achat de 115.000 doses thérapeutiques de "Tamiflu" (ordonnancement de ce crédit en 2007), - 19.565.700 euros pour l'achat de 300 bulks de 7 kg oseltamivir (ordonnancement de ce crédit en 2007) ; 3. de la fixation d'un montant de 1.000.000 d'euros (ordonnancement en 2006) pour les investissements en équipement de la pharmacie de l'armée ; 4. de la poursuite des travaux relatifs aux moyens nécessaires à l'amélioration de la composante "surveillance, détection et alerte" ; 5. du cahier des charges concernant le vaccin contre le virus pandémique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe